

Centre hospitalier De Lanaudière (CHDL) Une nouvelle chambre aménagée pour l'aide médicale à mourir

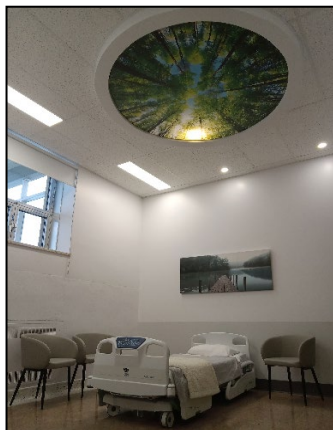
Joliette, le 24 janvier 2022 - Le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Lanaudière annonce l'accès à sa nouvelle chambre l'Envolée, spécialement aménagée au CHDL pour l'aide médicale à mourir (AMM). Cette chambre est dédiée aux usagers qui ont formulé une demande, qui sont admissibles à ce soin et qui font le choix de ne pas recevoir l'AMM à leur résidence. Cet espace leur offre la possibilité de passer un dernier moment en toute quiétude et intimité avec leur entourage, dans un environnement qui s'apparente à un domicile.

Un environnement convivial et chaleureux

Ayant pour objectif de reproduire une ambiance qui se rapproche le plus possible du confort d'un foyer, l'aménagement de la chambre inclut une configuration spécifique. L'unité comporte 2 sections séparées par une porte coulissante. Un coin salon a été aménagé pour accueillir l'usager et ses proches, en complément d'une section où l'on retrouve un lit où l'usager recevra le dernier soin de fin de vie.

Rappelons que les soins pour l'aide médicale à mourir peuvent être administrés dans le cadre de la [Loi concernant les soins de fin de vie](#), qui vise l'encadrement des soins palliatifs et de l'AMM. « Il était important pour nous d'aménager un espace dédié à l'aide médicale à mourir pour les personnes et celles qui les accompagnent. Il s'agit d'un moment à vivre en toute intimité et avec dignité dans le meilleur confort possible pour les personnes qui en font la demande », souligne Mme Maryse Poupart, présidente-directrice générale du CISSS de Lanaudière. La Loi concernant les soins de fin de vie permet alors d'offrir une option supplémentaire à ces personnes pour qui toutes les options thérapeutiques, curatives et palliatives ont été jugées insatisfaisantes et qui font le choix de mourir plutôt que de continuer à souffrir.

Photos de la nouvelle chambre



- 30 -

Source : Service des communications